

BASSIN BELLEGARDIEN | PAYS DE GEX

MONTS JURA

Le domaine est en grande partie ouvert ce week-end



Les skieurs pourront glisser sur une grande partie de la station ce week-end. Photo Le DL/J.C.M.

Les skieurs auront le choix ce week-end entre le site nordique de la Vattay, et pour l'instant La Faucille, Mioux et Lélex-Crozat. Menthières est en revanche toujours fermé. À Lélex, la neige est tombée suffisamment pour permettre de redescendre à skis jusqu'au village. De même, le jardin d'enfants et le petit téléski école seront ouverts à partir de ce samedi 25 janvier.

Renseignements : www.monts-jura.com

COLLONGES

Boules lyonnaises : le challenge "Botato" revient en Haute-Savoie



Un bon repas, prélude à une compétition très disputée. Photo Le DL/R.V.

Ce mercredi 22 janvier, la Boule valleyrienne a invité la Boule collongeoise (Ain) à disputer le traditionnel challenge inter-société du "Botato" (sorte de gros saucisson à cuire) dans les magnifiques jeux couverts du boudrome de Valleyry. Le temps froid a obligé les joueurs à disputer les parties dans le boudrome chauffé. La rencontre a débuté par un solide repas de tête de veau, pris en commun, au restaurant Gouverneur de Vulbens. Puis l'après-midi le volet sportif, les 6 Collongeois présents se sont mesurés à 6 Valleyriens. Après des parties acharnées, les Haut-Savoysards ont dominé les joueurs de l'Ain et ont ainsi repris le challenge pour le ramener sur la rive gauche du Rhône. Une grande journée boulistique passée dans la convivialité et la bonne humeur.

INJOUX-GÉNISSAT

Concours de belote
Système Aurard, à 14 h, salle des fêtes de Génissat. Tous les participants sont primés. Nombreux lots dont jambon et rosette. 8 € par personne.
Dimanche 26 janvier à 14 h. Salle des fêtes.

VALSERHÔNE (BELLEGARDE)

Amicale boule d'Arlod
Assemblée générale de l'amicale Boule d'Arlod le samedi 1^{er} février à 10 h 30 au centre Jean-Marinet, place Jeanne-d'Arc.
Samedi 1^{er} février à 10 h 30.

Les Rrrminets de la Valserine

L'assemblée générale ordinaire de l'association Les Rrrminets de la Valserine aura lieu le 8 février à 18 h au théâtre Jeanne-d'Arc, salle B. Elle sera suivie d'un apéritif dînatoire.
Samedi 8 février à 18 h. Théâtre Jeanne-d'Arc, 9 rue des arts.

Amicale des donneurs de sang

Assemblée générale le 7 février à 18 h 30 au centre Jean-Marinet.
Vendredi 7 février à 18 h 30. Centre Jean-Marinet, rue des arts.

Spectacle : "Un poyo rojo"

Dans le vestiaire d'une salle de sport, deux hommes se jaugent, se jugent, s'affrontent du regard. Deux coqs avant la bataille. Des regards, une petite radio et enfin

Dan Garibian trio
Élégances valseuses et balades arminiennes. Mené par l'ancien guitariste de Bratsch, grand passeur de la musique des Balkans, Dan Garibian trio enchante nos oreilles dans toutes les langues de l'Europe, créant un melting musical riche en émotions.
Vendredi 21 février à 20 h 30. 10 euros.
Passeirole des arts : 04 50 96 60 88.
Place Charles de Gaulle 01200 Valsérhône.

Théâtre : "Aux beaux jambonneaux"
L'enseigne "Aux beaux jambonneaux" c'est une boucherie-charcuterie ayant pignon sur rue et renommée pour la qualité de ses saucisses. C'est aussi une boîte de strip-tease clandestine au sous-sol, lieu prisé des officiers allemands pendant l'occupation. Pièce interprétée par la Cie La Barcarolle.
Du vendredi 28 février au samedi 29 février à 20 h 30. Dimanche 1^{er} mars à 16 h. Théâtre Jeanne-d'Arc, 9 rue des arts. 10 €.
M (1) absences : 04 50 48 23 21.

VALSERHÔNE (CHATILLON)

La Retordica
Venez assister à la 36^e édition de la Retordica, course de chiens de traîneau, ski-jööring et pulka.
Reporté au 22 et 23 février. Plateau de Retord.

Première Winter Color

Run pour personnes valides et invalides
Venez participer à un événement unique en France : en ski de fond, raquettes et à pieds, le tout dans une ambiance festive avec des animations et la Winter color party. Une partie de la recette sera reversée à l'association Lumière contre la leucémie. Location matériel et restauration sur place.
Dimanche 16 février de 8 h 30 à 14 h 30. Ed de Courmayeur.

VALSERHÔNE

Le kiosque à musique de la place Carnot

Le groupe Mémoire de Valsérhône sort de ses archives une série de photos retraçant le passé de la ville. Découvrez, chaque vendredi, une vue d'ensemble et son territoire.

Les kiosques à musique apparaissent en France dès le milieu du dix-neuvième siècle, ils introduisent dans la cité, comme l'écrit Marie-Claire Mussat, « une architecture de transparence ». En 1908, la municipalité envisage une construction sur la place Carnot. Devant l'importance de la dépense, le projet est abandonné. En 1910, Antoine Marion, constructeur en métallurgie, propose de prendre à sa charge toute la partie métalli-

que. Cette proposition entraîne la participation bénévole d'autres entreprises, dont Cuénod de Genève, qui réalise à ses frais le socle en ciment. Une souscription ainsi qu'une subvention de la municipalité permettront de finaliser le projet.

C'est le dimanche 17 septembre 1911 que sera inauguré l'édifice. Lucien Girard est maire de Bellegarde, c'est Joseph Bertola, 1^{er} adjoint, qui remercie les constructeurs, entrepreneurs et souscripteurs. Le groupe de jeunes, qui prend la pose, appartient probablement aux E.V.B. Le peu de fréquentation en arrière-plan peut laisser supposer que le cliché a été pris pendant la première guerre mondiale.

Michel BLANC



Le kiosque à musique a été inauguré en 1911. Photo DR

ORNEZ

L'école de Villard va s'enrichir d'un préau et de l'agrandissement de la cour

C'est un comité de pilotage (élus, parents d'élèves, directrice de l'école et services municipaux) réuni à plusieurs reprises, qui a étudié le projet de construction d'un préau, l'agrandissement de la cour de l'école d'un logement en salle de classe. Cette semaine, le conseil municipal, après présentation du projet par Willy Delavenne, maire adjoint, a autorisé le maire à déposer le permis de construire.

Il a été jugé nécessaire, pour le bien-être des 234 élèves de l'école, ainsi que de des enfants accueillis au périscolaire, d'agrandir les espaces d'accueil de l'établissement scolaire. Ce dernier et les parents d'élèves souhaitent que la cour de l'école soit agrandie et qu'un préau ouvert supplémentaire devienne le jour du côté des élémentaires, une petite partie du bassin de rétention sera couverte pour créer une terrasse et gagner de la place



Pour le bien-être des 234 élèves, l'école aura un préau et une cour plus vaste. Photo Le DL/G.D.

pour la cour.

Il est également nécessaire de prévoir, le jour où la dixième classe de l'école sera ouverte, d'envisager un espace périscolaire dédié, qui pourrait être l'appartement, occupé par un employé municipal, qui serait transformé en salle d'activité. Les travaux devraient débuter pendant les vacances scolaires estivales et, par souci d'esthétisme, on utilisera les mêmes matériaux que ceux

employés lors de la construction de l'école.

Au début de la séance, le maire, Jean-François Obez, a informé – sans vote – les élus des modifications apportées suite aux remarques des personnes publiques associées et de la commission enquête concernant le PLUi-H, faisant suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 septembre au 31 octobre. De nombreux éléments du projet de

PLUi-H sont validés en l'état, d'autres doivent être modifiés. La surface constructible a été réduite.

Par ailleurs, autre point traité en séance de conseil a autorisé le maire à signer un plan de financement pour l'opération de modernisation et d'extension de l'éclairage public carrefour RD1005/rue de Béjoud, parking et parvis de la mairie et rue de Béjoud pour un montant de 61 750 €. 19 points

REPÈRES

Une rue change de nom pour éviter la contrepèterie

En raison du déménagement de la gendarmerie au printemps, le conseil a voté le changement de nom de la rue éponyme. Dans la mesure où aux abords de cette rue se trouvent le ruisseau de L'Ouille, il était proposé de dénommer cette artère "rue des Sources de l'Ouille". Pour éviter les contrepètries, le conseil a proposé d'en modifier l'orthographe en "rue des sources de L'Ouyé".

lumineux seront déposés, remplacés par 17 nouveaux points LED.

Enfin, deux parcelles totalisant 270 m², rue de Perret, seront vendues au prix de 100 € HT le m², à la Brasserie gessienne pour la création d'un parking.

Gérard DOUS

DIVONNE-LES-BAINS

Une déclaration d'intérêt public lancée pour mieux protéger la ressource en eau minérale

Lors du dernier conseil municipal et à la faveur d'une délibération sur la déclaration d'intérêt public (DIP), le maire, Vincent Scattolini, a souligné la volonté de la commune de mieux protéger ses ressources, dont le périmètre s'étend sur d'autres communes, non tant par le biais des incidences de l'activité humaine (agriculture, construction, géothermie).

Il s'agit du plus haut niveau réglementaire de protection d'une ressource en eau minérale. L'origine remonte à Napoléon III. De ce fait la déclaration d'intérêt public est une procédure rare et longue, asso-

ciant les acteurs du territoire à un niveau supra communal et reposant sur une démarche scientifique contradictoire.

Au-delà des limites communales

En effet un aquifère d'eau minérale ne se limite pas aux strictes limites communales, pour lesquelles le maire peut prendre des mesures de protection contraignantes. Il peut aussi s'étendre dans le sous-sol d'autres communes, pouvant ignorer sa présence et, donc, de ne pas avoir arrêté de mesures spécifiques de protection.

À ce sujet l'État va désigner un hydrogéologue comme

contradictoire d'Antéa qui, en avril 2017, s'est vu confier une mission d'assistance de la commune, afin de réaliser le dossier de DIP et de suivre la procédure.

Désormais, sur la base des propositions formulées et des études réalisées, il convient d'arrêter les périmètres, ainsi que les servitudes qui leur seront associés et, enfin, de déposer le dossier. Le Conseil a donc confié au groupe de travail eau minérale la finalisation de ce dossier capital pour la ville « c'est notre ADN » a relevé le maire – avec le soutien des services municipaux et de la société Antéa.



Des mesures de protection ont déjà été prises, notamment en établissant un périmètre sécurisé et fermé. Photo Le DL/G.D.

Le dossier sera ensuite déposé auprès de l'Agence régionale de santé (ARS). Cette démarche suppose des

rencontres avec les communes voisines, au chapitre des contraintes.

G.D.